



NOM :

PRENOM :

RESERVATIONS VACANCES DE FEVRIER

Extrait du règlement intérieur de l'accueil collectif de mineur :

Les demandes de réservations seront acceptées en fonction des critères d'admission à savoir :

- Les enfants tropéziens, dont les deux parents travaillent ;
- Les enfants tropéziens dont un des deux parents travaille ;
- Les autres enfants tropéziens ;
- Les enfants extérieurs à la commune, dont les deux parents travaillent à Saint-Tropez ;
- Les enfants extérieurs à la commune, dont l'un des deux parents travaille sur Saint-Tropez ;
- Les enfants scolarisés à Saint-Tropez ;
- Les enfants ou petits enfants de résidents tropéziens ou ayant une résidence secondaire ;
- Les autres enfants

HORAIRES D'OUVERTURE : accueil de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 17h50.

THEME : La chronique de la Forêt

PERIODE : Vacances de FEVRIER (17 au 28 Avril)

RESERVATIONS :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| LUNDI 17 FEVRIER | <input type="checkbox"/> |
| MARDI 18 FEVRIER | <input type="checkbox"/> |
| MERCREDI 19 FEVRIER | <input type="checkbox"/> |
| JEUDI 20 FEVRIER | <input type="checkbox"/> |
| VENDREDI 21 FEVRIER | <input type="checkbox"/> |
| LUNDI 24 FEVRIER | <input type="checkbox"/> |
| MARDI 25 FEVRIER | <input type="checkbox"/> |
| MERCREDI 26 FEVRIER | <input type="checkbox"/> |
| JEUDI 27 FEVRIER | <input type="checkbox"/> |
| VENDREDI 28 FEVRIER | <input type="checkbox"/> |

Date + Signature